



## Compte-rendu du Séminaire NEPSI EN ACTION Société Géologique de France, Paris 14 février 2023

Le premier séminaire du projet européen NEPSI en ACTION a eu lieu à Paris en France, le 14 février 2023. Environ 80 personnes (partenaires sociaux des secteurs signataires et représentants des administrations/institutions françaises) y ont participé pour découvrir les nouveaux outils NEPSI et échanger sur l'interaction entre les bonnes pratiques de prévention et la législation française.



Le séminaire a débuté par le discours de bienvenue des présidents du conseil de NEPSI, Sylvain Lefebvre et Florence Lumen, de la conseillère politique senior d'IndustriAll Europe, Sophie Grenade, et de la secrétaire générale des Minéraux industriels France (MIF), Sandra Rimey.

Valérie Drezet-Humez, la représentante en France de la Commission européenne, a ouvert le séminaire en rappelant que 5 millions de travailleurs en Europe sont potentiellement exposés à la silice cristalline. Elle a souligné qu'il est crucial d'accompagner la mise en œuvre de la législation par des outils pratiques comme le NEPSI, adaptés à la réalité des lieux de travail. Elle a rappelé l'importance de la protection générale de la santé et sécurité des travailleurs dans les orientations politiques générales de la Commission européenne, comme le « Green Deal » et la politique industrielle. L'année 2023 est celles des Compétences, et il sera nécessaire de s'appuyer sur les partenaires sociaux sur ce sujet.



Anne Audic, directrice adjointe de la santé et de la sécurité au travail à la Direction générale du travail (DGT) a mentionné que la DGT faisait souvent référence au dialogue social dans le domaine de la santé des travailleurs. La DGT est responsable en France de la fixation des valeurs limites professionnelles pour les agents chimiques dangereux. Les initiatives sectorielles de bonnes pratiques comme celles de NEPSI pour accompagner la mise en œuvre des valeurs limites sont très utiles. La DGT a fait une action spécifique à l'attention des PMI et PME en 2022. Un quatrième plan a été mis en place avec les partenaires sociaux et l'institutionnel sur la santé au travail et il sera décliné au niveau régional.



Les nouveaux outils NEPSI ont été présentés par les présidents du conseil NEPSI. De nombreux participants au séminaire ont exprimé leur appréciation du travail effectué et ont reconnu sa valeur pour prévenir l'exposition aux poussières et améliorer les lieux de travail en termes de santé et de sécurité.



Franck Meunier, directeur de la gestion des risques industriels chez Imerys, a partagé un exemple de gestion de l'exposition à la silice cristalline au niveau de leur Groupe. L'entreprise a acheté des équipements appropriés pour effectuer des mesures supplémentaires et compléter la législation spécifique en France. Ils ont créé un protocole d'audit EHS (santé-sécurité-environnement) afin de garantir la mise en œuvre de la législation et les collectes de données. Une formation e-learning en lien avec les outils NEPSI a également été développée.

Un participant a demandé s'il y a des secteurs qui ne sont pas couverts par NEPSI. Florence Lumen a répondu que le plus grand secteur qui ne fait pas partie de NEPSI est celui de la construction (BTP : bâtiments et travaux publics). Dans le secteur de la construction, environ 3 millions de travailleurs sont exposés à la silice cristalline en Union européenne et l'on constate que c'est dans ce secteur d'activité composé de petits postes de travail mobiles que le respect des VLEP est le plus difficile. Cependant, NEPSI est en dialogue constant avec les BTP et ils échangent leurs bonnes pratiques. Le secteur de la construction a également ses bonnes pratiques similaires à NEPSI. D'après certains retours, la contrainte qui les empêche d'adhérer à NEPSI est le rapport tous les deux ans des indicateurs clés de performance de NEPSI.

### Cartographie de la situation française concernant la silice cristalline et NEPSI

Les résultats du questionnaire identifient le besoin de plus de réunions interprofessionnelles françaises, et le besoin de créer un réseau de PME sur le sujet de NEPSI/silice cristalline. La mise en lumière actuelle sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pourrait être profitable pour renforcer la protection de la santé des salariés, en complément des outils législatifs existants. En effet, la RSE inclut l'amélioration des conditions de travail.



**Table ronde 1 :**  
**Législation nationale et points de convergence avec les bonnes pratiques de NEPSI**



En France, il y a environ 350.000 travailleurs exposés à la silice cristalline. 20.000-30.000 d'entre eux sont exposés à des niveaux supérieurs à la VLEP. Les 2/3 de ce chiffre proviennent du secteur de la construction.

La DGT et l'ANSES ont mentionné que NEPSI pourrait être un point de contact privilégié pour obtenir des données du terrain (y compris des données d'exposition). Des partenariats avec l'INRS, CARSAT et les inspecteurs du travail devraient être mis en place.

Le représentant des salariés souligne le phénomène de banalisation du risque. S'ils ne sont pas régulièrement informés et formés, les salariés peuvent dans le temps oublier les risques liés à l'exposition aux poussières et à la silice cristalline. Il souligne également que les précautions et équipements de protection individuelle (EPI) ne sont pas toujours adaptés aux réalités et contraintes de travail (chaleur, fatigue, cadence). En effet, Christian Ambrosino de Verallia, a mentionné que l'entreprise fournit une formation initiale aux travailleurs, mais que chaque travailleur peut la gérer différemment par la suite. Une formation initiale n'est pas suffisante mais doit être constante et doit s'adapter aux besoins des travailleurs, sur le fond et sur la forme. Il ne faut pas négliger ce qu'il appelle l'exposition passive/indirecte à la silice cristalline, celle qui n'a pas clairement été identifiée. Il est nécessaire de renforcer la formation et d'insister sur le port d'un équipement de protection respiratoire (EPR). Une communication continue et des engagements visibles sont nécessaires entre les travailleurs et les employeurs pour garantir un environnement de travail sûr et l'application des bonnes pratiques.

Olivier Mailloux, membre de la commission Santé-Sécurité de l'UNPG (Union Nationale des producteurs de Granulats) a présenté le guide « Prévention des risques liés aux émissions de poussières en carrières » et sa récente mise à jour.

Ce guide méthodologique, qui s'inscrit dans une démarche de prévention globale des émissions de poussières en carrières, rappelle la réglementation, les risques, la prévention et



l'évaluation des risques. Il est complété par des fiches méthodologiques, techniques de bonnes pratiques. Il est complètement complémentaire au guide NEPSI auquel il fait référence.

## Table ronde 2 : Les enjeux et les besoins des PME en matière de prévention de l'empoussièrement et de formation des jeunes travailleurs



Bruno Courtois, INRS, mentionne que l'attitude vis-à-vis de la mise en œuvre de la législation diffère fort d'une entreprise à l'autre. Pour éduquer les travailleurs, une approche visuelle est efficace et plus simple à comprendre lorsqu'on parle d'exposition à la poussière, c'est là qu'il voit l'intérêt des appareils de mesure en temps réel couplés à une caméra. Par ailleurs, il souligne que l'accord NEPSI fournit des outils de prévention très utiles et vise à homogénéiser les pratiques au niveau européen. L'INRS parle de NEPSI et de ses bonnes pratiques sur son site web : [NEPSI à l'INRS](#)

Bruno Courtois souligne que les entreprises ne doivent pas se focaliser uniquement sur les mesures d'exposition, mais plutôt faire de la prévention en amont pour éviter l'exposition.

Christine Boust du CARSAT montre des illustrations intéressantes de situations en entreprise où ils sont intervenus et ont pris des mesures. Elle déclare qu'il est nécessaire de faire progresser la prévention et surtout ne pas banaliser l'exposition des salariés aux postes de travail. Elle mentionne qu'il existe des financements publics pour accompagner les entreprises de moins de 50 salariés avec des aides à hauteurs de 50% (entre 30 et 70 %).

Chantal Hubert, Fulchiron, note que les entreprises paient les erreurs du passé en termes d'installations de travail anciennes, d'habitudes comportementales, etc. Elle rappelle qu'il ne suffit pas de sensibiliser les travailleurs mais également la direction et le management qui ne sont pas toujours informés des risques et ne préconisent pas les investissements suffisants pour éviter ou mitiger les risques d'exposition. Les protections collectives devraient être la priorité, avant les protections individuelles, mais cela nécessite parfois de revoir tout l'outil de



production. Elle a fait part de son engagement à travailler sur la protection collective et la sensibilisation grâce aux outils et formations du NEPSI, et à favoriser le dialogue social.

Elle souligne que les modules de formation en e-learning ne sont pas forcément adaptés à toutes les situations. Il est parfois préférable d'organiser des sessions de formation collectives.

Madame Hubert est d'avis que la formation doit s'adresser à tous les travailleurs quel que soit leur âge. Elle note que la pandémie de COVID a contribué positivement à l'acceptation du port des masques à poussière.

Les participants ont débattu ensuite de la question de savoir si les bonnes pratiques de NEPSI devraient être obligatoires. Il a été généralement convenu que les bonnes pratiques sont des outils volontaires recommandés pour compléter la législation et renforcer les conditions de santé et de sécurité du lieu de travail.

Tous les participants ont partagé le même avis sur l'importance d'associer les travailleurs et leurs représentants à la discussion sur la silice cristalline/la prévention des poussières.

#### **Conclusions de la conférence :**

Le dialogue social entre les représentants des travailleurs et des employeurs est central. L'accord NEPSI est reconnu comme un instrument nécessaire pour soutenir la mise en œuvre effective de la législation et des valeurs limites, et les signataires de NEPSI ont souhaité au travers de ce séminaire discuter de la possibilité d'obtenir cette reconnaissance au niveau national.

Nous avons bénéficié aujourd'hui de la présence et de la participation de la représentation de la Commission européenne en France, de la Direction Générale du Travail, et des instituts de prévention tels que l'INRS et la CARSAT. Les discussions ont été très intéressantes. Il est apparu que les accords de branches tels que NEPSI peuvent effectivement accompagner et compléter la législation et suivre son évolution. De telles initiatives pourraient être déclinées au niveau national et/ou local. Les données collectées par les signataires constituent une ressource précieuse et utile.

NEPSI est une œuvre collective réunissant employeurs et syndicats et bénéficie du soutien fort de la Commission européenne. Il existe une véritable coopération avec la Commission européenne qui a permis la création de nouveaux outils et maintenant de garantir leur diffusion. Le projet NEPSI en ACTION vise à organiser des séminaires nationaux pour voir comment les outils NEPSI sont perçus et utilisés dans différents pays européens, et s'efforce de trouver des moyens d'attirer la jeune génération dans les secteurs signataires.

Les partenaires sociaux de NEPSI, présents en grand nombre, ont tenu à mettre en avant leur long travail commun ce 14 février 2023 à Paris. Avec plus de 80 participants issus de diverses organisations, ce premier séminaire du projet NEPSI en ACTION est un succès.



*Audience in NEPSI in ACTION seminar*



*NEPSI team for the French seminar*



**Séminaire NEPSI EN ACTION**  
**Le dialogue social européen s'invite en France !**  
**Venez échanger sur la protection de la**  
**santé des travailleurs**  
**le 14 février 2023**

Société Géologique de France

77 rue Claude Bernard, 75005 Paris

*Avec le soutien financier de la Commission Européenne*

|       |   |
|-------|---|
| 09h00 | Café d'accueil  |
| 09h30 | <p>Mots de bienvenue des Présidents de NEPSI, Sylvain Lefebvre and Florence Lumen</p> <p>Mots de bienvenue d'industriAll Europe, Sophie Grenade</p> <p>Mots de bienvenue des employeurs français, Sandra Rimey, Secrétaire Général de Minéraux Industriels France (MIF)</p> <p>L'Accord NEPSI (vidéo)</p>   |
| 09h45 | <p>Introduction par Madame Valérie Drezet-Humez<br/>           Cheffe de Représentation en France de la Commission européenne</p>   |
| 09h55 | <p>Introduction par Madame Anne Audic, Direction Générale du Travail (DGT), adjointe à la sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail</p>   |
| 10h05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs du projet NEPSI EN ACTION</li> <li>• Les outils NEPSI : Guide des bonnes pratiques, Protocole de mesure, Guidances pour les petites et moyennes entreprises, Outils de formation pour les jeunes travailleurs</li> <li>• Expérience d'une entreprise, Franck Meunier, Directeur Gestion des Risques Industriels (Imerys)</li> </ul>  |
| 11h15 | Pause café  |
| 11h30 | <p>Cartographie de la situation en France concernant la silice cristalline et NEPSI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats du questionnaire</li> <li>• Interaction avec la salle</li> </ul>  |
| 11h45 | <p>Table ronde: la législation nationale et les points de convergence avec les bonnes pratiques de NEPSI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jérémy De Saint-Jores, Chef du pôle risques chimiques et agents biologiques, Direction Générale du Travail (DGT)</li> <li>• Henri Bastos, Directeur Scientifique Santé au Travail, ANSES<sup>1</sup></li> <li>• Olivier Mailloux, Responsable HSS, EUROVIA et Commission santé-sécurité Union nationale des producteurs de granulats (UNPG)</li> <li>• Christian Ambrosino, Verallia</li> </ul> |

<sup>1</sup> L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du Travail  
 Secrétariat NEPSI : IMA-Europe, rue des Deux Eglises 26, 1000 Bruxelles, +32 2 210 44 10,  
 secretariat@ima-europe.eu



|       |  |
|-------|--|
| 13h00 | Déjeuner   |
| 14h00 | <p>Table ronde : les difficultés et les besoins des petites et moyennes entreprises en ce qui concerne la prévention des poussières et la formation des jeunes travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Christine Boust, Responsable du laboratoire inter régional de chimie, CARSAT<sup>2</sup></li><li>• Bruno Courtois, prévention des risques chimiques, INRS<sup>3</sup></li><li>• Chantal Hubert, Directrice Qualité, Sécurité, RSE, Fulchiron</li><li>• Jean-Louis Vaxelaire, Graniterie PetitJean SA</li></ul> |
| 15h30 | Conclusions du Séminaire par les Présidents de NEPSI   |

---

<sup>2</sup> Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

<sup>3</sup> Institut National de Recherche et de Sécurité



Liste des signataires de NEPSI :

IndustriAll Europe – *European Trade Union (Syndicat européen)*

AStA Worldwide – *Association of engineered stones manufacturers (pierres artificielles)*

BIBM – *International Bureau for Precast Concrete (béton préfabriqué)*

CAEF – *European Foundry Association (fonderie)*

CEEMET – *European Tech and Industry Employers (métaux et industries technologiques)*

CEMBUREAU – *European Cement Association (ciment)*

Cerame-Unie – *European Ceramic Industry Association (céramique)*

EMO – *European Mortar Organization (mortier)*

ERMCO – *European Ready-Mixed Concrete Organisation (béton prêt à l'emploi)*

EURIMA – *European Insulation Manufacturers Association (laine minérale)*

EUROGYPSUM – *European Association of Plaster and Plaster Product Manufacturers (plâtre)*

EUROMINES – *European Association of Mining Industries (mines)*

EUROROC – *European Federation of Natural Stone Industries (pierre naturelle)*

EXCA – *European Expanded Clay Association (argile expansée)*

ECSPA – *European Calcium Silicate Producers Association (silicate de calcium)*

FEVE – *European Container Glass Federation (verre d'emballage)*

GlassFibreEurope – *European Glass Fibre Producers Association (fibre de verre)*

Glass for Europe – *Trade association for Europe's flat glass sector (verre plat)*

IMA-Europe – *European Industrial Minerals Association (minéraux industriels)*

UEPG – *European Aggregates Association (granulats)*